



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-656

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2025-656

Rapport CRC (Chambre régionale des comptes) sur la politique vélo de Bordeaux Métropole - Information au Conseil

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Chambre régionale des comptes a procédé courant 2025 au contrôle des comptes et de la gestion des plans vélo de Bordeaux Métropole depuis 2019.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine : Bordeaux Métropole, Plan Vélo, Exercices 2019 et suivants, produit au cours de l'été, est structuré en quatre parties.

La première partie présente les caractéristiques de la Métropole (démographie et compétences) et les principaux chiffres de la pratique du vélo. Il met en avant l'évolution très positive du nombre de cyclistes même s'il constate une stagnation de l'évolution en parts modales notamment au-delà des boulevards. La progression des dépenses consacrées à la politique vélo est également mise en avant, malgré son montant relativement limité au regard des dépenses totales de la collectivité (0,75%).

Le rapport de la CRC émet une recommandation pour un meilleur suivi des dépenses consacrées aux circulations douces.

Recommandation n°1 : mettre en œuvre un suivi analytique fiable des dépenses de mobilités douces, par l'utilisation de la rubrique 87 prévue par l'instruction budgétaire et comptable M57 et la mise en place de clés de répartition pour les opérations de voirie et au sein du budget annexe des transports, afin d'assurer la transparence et mesurer la performance de la politique vélo.

Bordeaux Métropole s'engage à améliorer le suivi budgétaire de ses dépenses par fonction. Par ailleurs, elle dispose d'un logiciel financier spécifique permettant de disposer d'un suivi budgétaire reposant davantage sur un découpage par programme budgétaire et opération budgétaire. Néanmoins, la réalisation de certains aménagements cyclables s'inscrit dans des opérations d'aménagement de l'espace public beaucoup plus larges et la distinction des dépenses qui correspondent exactement aux aménagements cyclables n'est pas toujours possible.

La deuxième partie du rapport de la CRC est consacrée au bilan du plan vélo 2017-2020. Sont rappelés ses objectifs ambitieux ainsi que les principales réalisations comme les nouvelles infrastructures, l'évolution de l'offre de vélos en libre-service, ou la diffusion de la culture du vélo, notamment à travers les maisons métropolitaines des mobilités alternatives.

La troisième partie, beaucoup plus détaillée que la précédente est centrée sur le plan vélo 2021-2026 : élaboration, objectifs, gouvernance, suivi et premiers résultats. Le rapport met en avant que le 3ème plan vélo a permis de conforter les avancées des plans antérieurs sur les aménagements d'infrastructures comme sur les services associés à la pratique du vélo

(prêts de vélos, locations, subventions à l'achat...). Il signale une nouveauté à laquelle il consacre plusieurs pages qui est celle de l'encadrement par la collectivité des services privés de location en libre-service sans station (« free-floating ») grâce à l'organisation de deux appels à manifestation d'intérêt (AMI), 2022-2025 et 2026-2029. La CRC regrette cependant que la Métropole ne sanctionne pas les opérateurs qui ne respectent pas les exigences attendues. Après analyse, il apparaît, selon la lecture de Bordeaux Métropole, qu'il n'y a aucun fondement juridique permettant à Bordeaux Métropole, dans le cadre d'un AMI, d'appliquer des pénalités financières, sous peine sinon de voir l'AMI requalifié en marché de prestations de services. Par ailleurs, Bordeaux Métropole n'est qu'en charge de la sélection des opérateurs dans la mesure où ce sont les communes qui restent compétentes en matière de stationnement sur voirie pour délivrer ou retirer les AOT. Cette problématique est partagée avec les autres agglomérations françaises qui encadrent les opérateurs de freefloating.

La CRC a fait ensuite une proposition pour l'encadrement des opérateurs de freefloating : « Le règlement de consultation de l'AMI conduit par Bordeaux Métropole peut prévoir l'affichage de la grille tarifaire détaillée comme faisant partie des critères de sélection des candidats. »

Pour l'AMI 2026-2029, il est désormais trop tard, puisque le processus de sélection est clos. Il sera possible d'intégrer lors d'un prochain AMI le critère d'affichage de la grille tarifaire détaillée pour une meilleure communication auprès de l'usager. En revanche, il ne sera pas possible de choisir les opérateurs en fonction de leurs tarifs car il ne s'agit pas d'un contrat de commande publique.

Par ailleurs, la CRC émet une recommandation pour mieux évaluer les effets de la politique vélo et mesurer l'évolution des parts modales.

Recommandation n°2 : réaliser une enquête « déplacements » avec une plus grande régularité quelles qu'en soient les modalités pour évaluer le plan vélo 2021-2026 et adapter les actions de mobilité.

Devant le cout important des enquêtes ménage-déplacements labélisées CEREMA (EMC2 de 2021 a coûté 1,86 millions €), la métropole avait réalisé une enquête allégée uniquement sur le périmètre métropolitain en 2017. Ainsi, il pourrait être possible à l'avenir de poursuivre la démarche d'alterner les enquêtes CEREMA avec des enquêtes allégées. Cette pratique permet de relever les grandes tendances de mobilité. Par ailleurs, nos comptages vélos seront poursuivis ainsi que la réalisation des enquêtes qualitatives auprès des usagers.

La quatrième partie propose quelques pistes pour augmenter la part modale du vélo dans les trajets du quotidien. Partant du constat que les questions de sécurité sont les premiers freins à la pratique du vélo, la Chambre invite la Métropole à mettre en place des dispositifs de conscientisation des automobilistes (par exemple avec des ateliers de bicyclette fixe pour mettre les automobilistes « dans la peau d'un cycliste ») et à améliorer le marquage et la signalétique.

En ce sens la CRC formule une recommandation.

Recommandation n°3 : adopter une norme unique de marquage des espaces réservés à la circulation des vélos pour améliorer la sécurité des usagers.

Pour rappel, la Métropole a déjà engagé une démarche d'homogénéisation et simplification des marquages :

- une signalétique pour les pistes et bandes cyclables classiques : marquage réglementaire blanc et résine ocre pour certains carrefours complexes ou pour la séparation à certains endroits vélo/piéton si la bande cyclable est sur le trottoir,
- une signalétique spécifique pour le réseau ReVE avec une ligne orange continue et une résine en couleur pour marquer les traversées où le vélo est prioritaire,
- toutes les autres couleurs héritées d'aménagements passés (notamment le vert, qui est dorénavant déconseillé par le CEREMA) sont progressivement éliminées.

Enfin, dans son rapport, la CRC invite la Métropole à poursuivre ses actions de conseil en mobilité, pédagogie et sensibilisation en privilégiant les évènements qui regroupent un large

public et en ciblant les jeunes et les salariés en entreprise ainsi que les nouveaux habitants de la métropole « un segment de choix à convertir à la pratique du vélo du quotidien ».

En conclusion, il apparaît que le rapport de la CRC est globalement très encourageant vis-à-vis de l'action de Bordeaux Métropole en faveur du vélo. Il conforte les actions mises en œuvre et formule quelques nouvelles pistes ou des recommandations qui vont dans le sens du travail déjà engagé et qui nous permettront d'enrichir le prochain plan vélo.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport définitif d'observations de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine présenté en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------